

SOMMAIRE

1. MOT DE PATRICK VIVOS, MAIRE DE PEYRUIS
2. ÇA AVANCE ? LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DE LA DESSERTE EN EAU BRUTE
3. L'EVALUATION DU CONTRAT DE CANAL DE MANOSQUE

Pour tout renseignement :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE
(ASCM)

TÉL. : 04 92 74 39 34

FAX : 04 92 73 21 30

E-mail : info@canaldemanosque.com

www.canaldemanosque.com

PENSEZ A PAYER PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET VIA TIPI !

TIPI est un service du ministère du budget, qui offre toutes les garanties de sécurité nécessaires et qui simplifie la vie :

- Gratuit,
- Aucune formalité préalable,
- Service accessible 24h/24 et 7j/7,
- Modalités simples décrites en tête de la facture.

MOT DE PATRICK VIVOS, MAIRE DE PEYRUIS

Il a fallu plus d'un quart de siècle pour réaliser cet ouvrage tel qu'on le connaît aujourd'hui. Plus qu'un ouvrage, le Canal de Manosque est considéré par les collectivités qu'il traverse et leurs populations comme un patrimoine naturel et culturel. Un patrimoine naturel fragile et menacé, nous avons tous une part de responsabilité pour le conserver. Un patrimoine culturel, car Peyruis n'aurait sans doute pas connu ce développement économique et social sans cette mise à disposition de l'eau, cette ressource si précieuse dans notre région. Je rajouterai un patrimoine bâti avec tous ses ouvrages d'arts, siphons, aqueducs, tunnels. Le Canal de Manosque s'écoule sous le centre ancien de Peyruis et sous les ruines de son château grâce à un tunnel long de 733 mètres, une prouesse technique et humaine pour l'époque.

L'association syndicale du Canal de Manosque (ASCM) a une mission d'intérêt collectif. Le 23 juillet 2009 un contrat de canal est signé par l'ensemble des 39 partenaires. Il décline six objectifs stratégiques devant aboutir à une quarantaine d'actions à mettre en œuvre. Cette année 2017, Peyruis va bénéficier de ce programme. Dès que le canal sera mis en chômage hivernal des travaux de modernisation seront effectués sur une partie du réseau. Ces

travaux consistent essentiellement à buser la filiole qui longe l'avenue Général De Gaulle pour avoir de la basse pression.

Depuis les années 1980 le territoire communal fait face à de fortes évolutions sociales et démographiques, l'extension urbaine importante et rapide a inversé la proportion entre arrosants urbains et agricoles. Les utilisateurs urbains souhaitent une fréquence d'utilisation plus importante avec un débit moindre.

La coopération entre la commune de Peyruis et l'association syndicale du Canal de Manosque est plus que nécessaire. Nous intégrons les enjeux liés au canal dans notre politique d'aménagement au même titre que les autres réseaux. Pour cela, Serge Eymard, conseiller municipal délégué, a été désigné l'élu référent pour travailler auprès de Romain Boulet directeur de l'ASCM et Cécile Chapuis directrice adjointe.

Je profite de l'opportunité d'écrire cet édito pour remercier et féliciter tous les administrateurs et tous les salariés pour l'engagement personnel et le travail accompli pour préserver et faire évoluer ce patrimoine et cet outil économique.

Patrick VIVOS, Maire de Peyruis

LE CHOMAGE 2017/2018 DU CANAL MAÎTRE

Le canal maître sera mis à sec à partir du **10/11/2017**. L'eau sera remise à compter du **05/02/2018**. Un délai de plusieurs jours est nécessaire pour que l'eau arrive, depuis la prise principale au barrage de l'Escale jusqu'à Corbières. Le canal maître sera donc remis en eau de façon **progressive**.

Si vous prélevez l'eau directement dans le canal maître, pensez à retirer vos installations dès la mise à sec hivernale du canal pour permettre l'entretien des berges.

Si vous bénéficiez d'une borne d'arrosage sous pression, veillez à la purger, à la protéger du gel et à la refermer. La remise en eau sera faite en février sans nouvelle information de notre part.

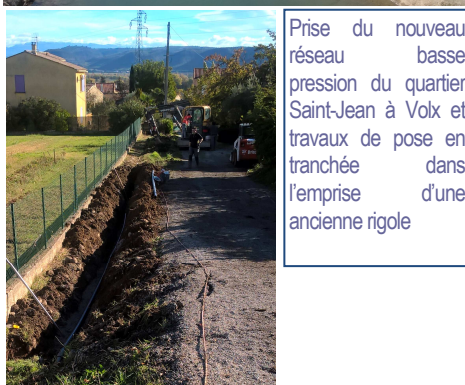
ÇA AVANCE ? LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DE LA DESSERTE EN EAU BRUTE GRAVITAIRE

Les projets de modernisation du réseau secondaire, engagés depuis 2008, consistent à passer d'une desserte gravitaire et périodique à partir des filioles à ciel ouvert à une desserte « basse pression » à la demande à partir de canalisations enterrées.

Les travaux réalisés au cours de l'hiver dernier 2016/2017 par le groupement d'entreprises PROVENCE ALPES CANALISATIONS / BUCCI, sous la maîtrise d'ouvrage de l'ASCM, la maîtrise d'œuvre de la Société des Eaux de Marseille et la coordination SPS de la société BTP CONSULTANTS, ont concernés le quartier Saint-Jean de Volx.

Ces travaux vont se poursuivre, lors de l'hiver prochain 2017/2018, sur les 3 secteurs suivants :

- « Villeneuve quartier La Chicotte »,
- « Peyruis quartier La Resquillette »,
- « Manosque Est Antenne Vannades ».



Prise du nouveau réseau basse pression du quartier Saint-Jean à Volx et travaux de pose en tranchée dans l'emprise d'une ancienne rigole

Les travaux démarreront à la mi-octobre 2017, se termineront début mars 2018 et se composent de la manière suivante :

Lieu-dit	Linéaire canalisation	Nombre adhérents	Diamètre extérieur (mm)
Villeneuve La Chicotte	1 040 ml	40	40 à 225
Peyruis La Resquillette	1 180 ml	35	40 à 225
Manosque Est Vannades	530 ml	23	160

Les travaux de l'antenne Vannades de Manosque Est, de petite ampleur, qui correspond à la 5^{ème} et dernière tranche du programme de travaux dit « Manosque Est » vont être réalisés par le groupement d'entreprises BUCCI / AMTP dans le cadre du marché à bon de commande de travaux de modernisation des réseaux d'irrigation secondaires.

Sous maîtrise d'œuvre de la Société des Eaux de Marseille, suite à un appel d'offres, le groupement d'entreprises PROVENCE ALPES CANALISATIONS / BUCCI a été retenu pour le quartier « La Chicotte » de Villeneuve et le groupement d'entreprises MINETTO / PARRAUD TP pour le quartier La Resquillette de Peyruis.

L'EVALUATION DU CONTRAT DE CANAL DE MANOSQUE

Le Contrat de Canal de Manosque signé en 2009 par 39 partenaires du département des Alpes de Haute Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive à son terme.

Il a donc fait l'objet récemment d'une évaluation finale visant à produire un bilan des actions mises en œuvre. Cette évaluation a été confiée au groupement CONTRECHAMP / OTEIS retenu suite à un appel d'offres.

LE CONTRAT DE CANAL

Ce Contrat de Canal disposait d'un programme d'action ambitieux. Il intégrait, au travers de 6 volets d'actions, des thèmes aussi larges que la modernisation du réseau et des ouvrages, les économies d'eau, la viabilité financière des services, la valorisation récréative et culturelle, etc.

Le programme d'action initial se chiffrait à 13,68 millions d'euros, au travers de 40 opérations. Tous les volets n'avaient pas le même poids : certains correspondaient à des travaux de modernisation et de maintenance (volet 1), d'autres à des actions de gouvernance renvoyant à de l'animation et donc moins coûteuses (volet 4, volet 5).

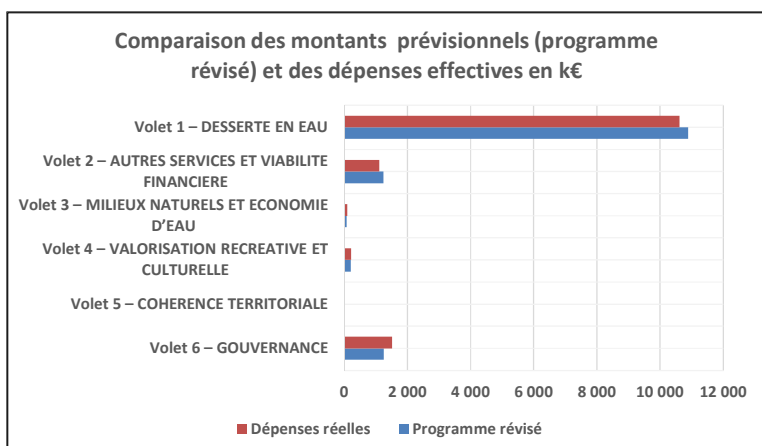
Le volet 1 du contrat, consacré aux travaux relatifs à la desserte en eau, est de loin le plus important en termes de nombre d'actions comme de montants : il représente 80 % du montant total du programme d'actions.

UN TAUX ELEVE DE REALISATION

A cette date, 93 % des sous-opérations ont été réalisés ou sont en cours, représentant 87 % du montant prévisionnel du Contrat.

Le volet 1 relatif à la desserte en eau, le plus important en nombre et en montant d'actions, a bénéficié de 11 millions d'euros d'investissements, soit près de 80 % du montant total du programme d'actions prévisionnel. L'ensemble des autres volets bénéficient eux aussi de degrés de réalisations importants.

Le bilan global des réalisations est très satisfaisant pour une procédure de ce type, comme le montre le graphique ci-dessous. Si certains volets affichent des montants très faibles, c'est parce qu'ils renvoyaient à des actions de gouvernance ou d'animation.



Les principaux financeurs du Contrat de canal de Manosque sont, outre les maîtres d'ouvrage dont l'ASCM : l'Agence de l'eau RM&C avec 35 % des contributions totales et la Région PACA avec 21 %.

La très grande majorité des acteurs signataires ou partenaires du contrat dispose d'un point de vue positif sur ses réalisations et ses effets.

VOLET 1 – DESSERTE EN EAU

Les objectifs de ce volet étaient pertinents et cohérents avec l'enjeu fondamental de pérennité du canal, qui implique à la fois la rénovation des infrastructures et la modernisation de la desserte.

On note un degré de réalisation important des actions prévues dans ce volet ; leurs résultats sont à la hauteur des attentes.

La reprise en régie de la gestion technique de l'ouvrage a été favorable à la pérennité technique comme financière.

Les travaux de modernisation de la desserte secondaire ont permis une amélioration de la qualité du service, la mobilisation de nouveaux adhérents, l'atteinte des équilibres financiers... Ces travaux ont aussi permis des économies d'eau substantielles (6,8 Mm³/an sur l'ensemble du contrat).

Depuis quelques années, on note une difficulté croissante de financement des opérations du volet 1, en lien avec le dispositif Programme de Développement Rural Régional.

VOLET 2 – VIABILITE FINANCIERE

Un équilibre financier a été trouvé grâce à de nouvelles recettes exceptionnelles (ventes d'emprises foncières désaffectées, ...) et aux subventions publiques liées au Contrat, mais qui reste fragile et précaire dans un contexte de baisse des subventions publiques.

Reste la question non résolue de la rétribution des autres services fournis par l'ASCM (fréquentation des berges du canal par le grand public, évacuation des eaux pluviales...), qui devra trouver des réponses dans l'avenir.

VOLET 3 – ECONOMIES D'EAU ET MILIEUX NATURELS

Les volumes d'eau économisés sont à la hauteur des attentes (6,8 Mm³/an). Le choix du Large

comme milieu bénéficiaire apparaît pertinent compte tenu de son intérêt écologique (déficit quantitatif ciblé dans le SDAGE, perspective de connexion avec la Durance et d'amélioration de la continuité piscicole).

La dynamique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est en cours de réflexion, pour les réseaux secondaires, bien que les contraintes techniques soient plus difficiles à résoudre pour ces réseaux.

Certain acteurs regrettent, du fait du passage sous pression, la disparition de milieux aquatiques ouverts... Mais considèrent qu'il est tout de même plus important que le canal évolue et se modernise, pour faire face aux besoins et enjeux renouvelés du territoire.

VOLET 4 – VALORISATION PATRIMONIALE

Les actions menées en faveur du grand public et des scolaires, en lien avec la mobilisation de partenaires locaux compétents et bénéficiant d'un ancrage local intéressant (CPIE, Alpes de Lumière) ont rencontrées un véritable succès. De l'avis de tous, le Canal de Manosque lui-même et l'ASCM sont plus visibles et plus lisibles que par le passé.

En revanche, le volet visant à mieux partager les responsabilités associées à la fréquentation des berges du canal par le grand public n'a pas véritablement abouti. L'intérêt de la population et la demande sociale sont pourtant manifestes pour profiter de ce lieu de promenade représentant aux yeux de tous un cadre paysager, historique et patrimonial majeur du territoire.

VOLET 5 – DIMENSION TERRITORIALE

Ce volet d'action a permis des avancées significatives en termes de reconnaissance et de prise en compte du canal par les communes qu'il traverse, en termes de gestion foncière, d'urbanisme et technique. Des relations de travail existent avec la grande majorité des communes du territoire.

VOLET 6 – GOUVERNANCE

Le Contrat de Canal a permis la structuration de l'ASCM, structure dont les compétences administratives, techniques, juridiques sont aujourd'hui connues et reconnues par l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires du contrat de canal. Le professionnalisme, les compétences et la disponibilité des équipes en place sont largement reconnus ; beaucoup associent cette structuration progressive au Contrat de Canal lui-même, qui a notamment permis de financer plusieurs postes.

ET ENSUITE ?

Le travail d'évaluation des modalités et des conditions d'une suite à ce premier Contrat de Canal sera engagée prochainement.

Une plaquette plus précise, conçue à destination des partenaires du Contrat de Canal, est téléchargeable sur notre site Internet à la rubrique Contrat de Canal / Chronologie et avancement.